



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



GUIDE DES AVANTAGES POUR LES JEUNES

MANUELS SCOLAIRES, CULTURE, SPORT, ...

2026-2027



auvergnerhonealpes.fr

BONS PLANS, JEUX, ACTUS,... C'EST PAR ICI!



Suis-nous sur les réseaux sociaux pour être au courant de toutes les actualités du PASS' Région jeunes : bons plans, concours, avantages, jeux, questions/réponses...



Instagram



TikTok



Facebook



Snapchat

TÉLÉCHARGE L'APPLICATION

pour retrouver tous tes services

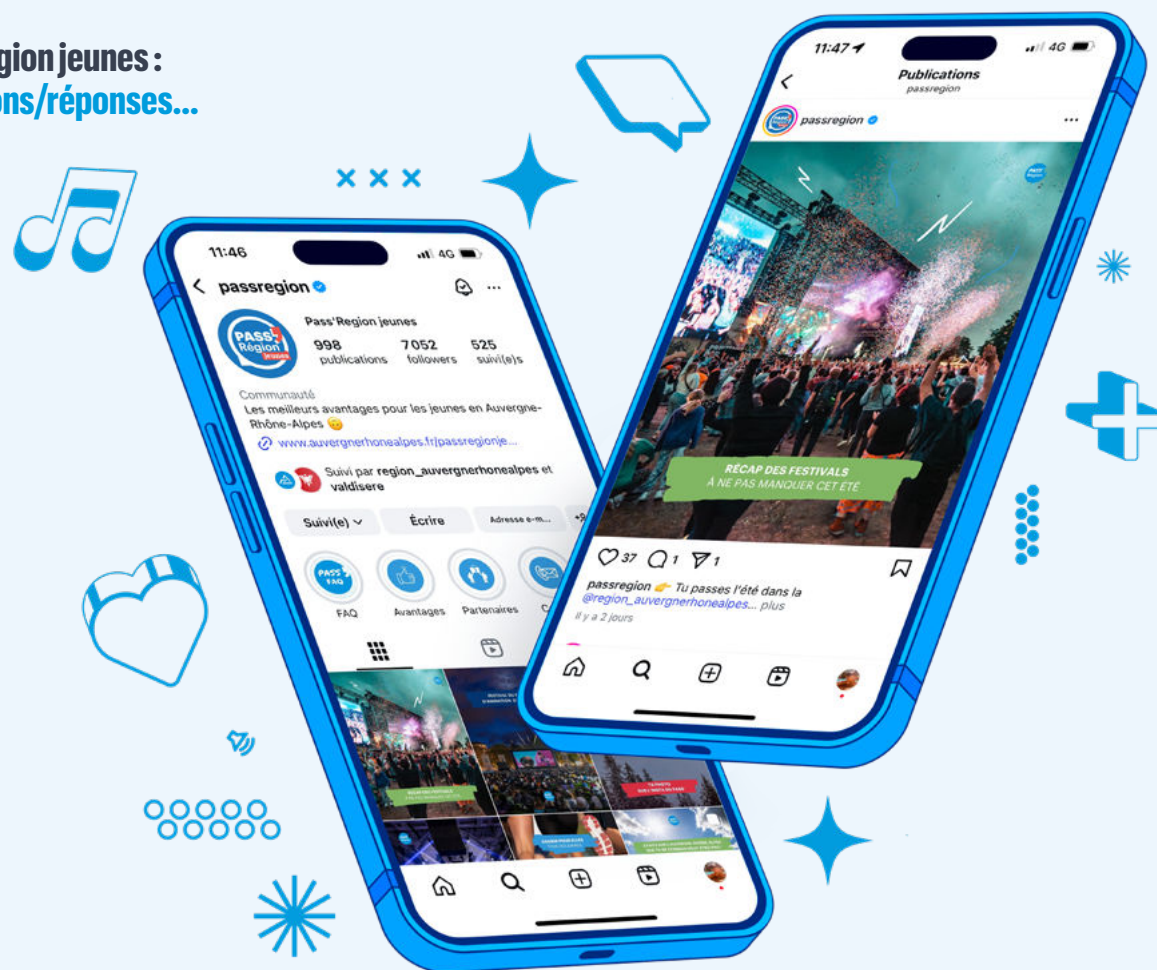


Google Play



App Store

(consultation du solde de tes avantages, géolocalisation des partenaires et des bons plans, modification de tes données personnelles...).



Quand et comment obtenir mon PASS'Région jeunes ?

Je n'ai pas encore de PASS'Région jeunes



- > **Je commande ma carte sur l'appli mobile PASS'Région jeunes ou en ligne**, en indiquant le nom de mon établissement et ma filière
 - > à partir du 03/06/2026 et dès que je connais avec certitude le nom de mon établissement pour l'année 2026/2027.
- > **Je dois télécharger une photo** et définir **le code d'utilisation** de ma carte qui me sera demandé par les partenaires lors de l'utilisation de mes avantages.
- > A l'issue de ma commande, je dois **activer mon compte** en cliquant sur le lien d'activation contenu dans le mail que j'ai reçu.
 - > **Si j'ai moins de 15 ans**, la commande de la carte doit obligatoirement se faire avec mon responsable légal.
 - > **Si je suis lycéen et que mon lycée de secteur est hors région Auvergne-Rhône-Alpes**, je coche la case « J'étudie dans un lycée public hors Auvergne-Rhône-Alpes ». Je dois fournir un certificat de scolarité pour l'année 2026/2027.



J'ai déjà un PASS'Région jeunes



- > **Mon établissement s'occupe de tout :**
 il revalide mes droits au PASS'Région jeunes pour l'année 2026/2027 et mes nouveaux avantages sont chargés à distance sur ma carte.
Le code d'utilisation de ma carte est inchangé par rapport à l'année dernière.
- > **Si je suis lycéen et que mon lycée de secteur est hors région Auvergne-Rhône-Alpes**, je me connecte à **mon compte sur l'appli mobile PASS'Région jeunes ou en ligne** pour télécharger mon certificat de scolarité pour l'année 2026/2027.

Mon compte

Je me connecte sur auvergnerhonealpes.fr/passregionjeunes ou sur l'**appli PASS' Région jeunes** pour accéder à tous mes services !

Consulter mes avantages

En consultant mes avantages dans mon compte, je peux savoir combien il me reste pour chaque avantage auquel j'ai droit et ce qu'ils me permettent de faire.

Découvrir les Bons Plans



Tout au long de l'année, je profite de bons plans proposés par les partenaires du **PASS' Région jeunes**.

Les bons plans sont disponibles dans mon compte. Ils peuvent donner droit à des entrées gratuites, des réductions, des promotions, des tarifs préférentiels, des invitations à un évènement particulier, des visites accompagnées sur site, des animations spécifiques, des propositions de stages, des formations « découverte », des goodies et objets publicitaires de la structure ou de l'évènement proposé, etc...

Comment trouver les partenaires ?



Un cinéma partenaire proche de chez moi ?
L'adresse de mon auto-école ?

Je peux géolocaliser les partenaires en ligne en utilisant les filtres de recherche (département, commune, type de partenaire, ...).

Un problème ?

J'ai oublié mon code d'utilisation

En cas d'oubli du code d'utilisation de ma carte, je me rends dans **mon compte** afin d'en définir un nouveau.

> Si je change de carte (à la suite du vol, de la perte, de la défectuosité de ma carte ou à la suite d'un changement d'établissement), je n'ai pas besoin de définir un code d'utilisation pour ma nouvelle carte : le code de ma précédente carte reste valide.

Perte, vol ou carte HS

J'ai perdu ma carte, on me l'a volée ou elle ne fonctionne plus :

- > Je me rends dans **mon compte** afin de la déclarer perdue/volée/HS.
- > Je **vérifie bien mon adresse postale** et je la corrige si elle n'est pas à jour.
- > Une **nouvelle carte** me sera expédiée.

5€ seront prélevés sur l'un des avantages pour participer aux frais de refabrication de la carte. Le code d'utilisation de ma nouvelle carte est le même que celui de ma carte précédente.

Pour toute difficulté, je consulte la **FAQ** dans **mon compte**.

Je peux aussi contacter l'**assistance technique du PASS' Région jeunes** au **04 86 27 98 50** (appel non surtaxé, du lundi au vendredi de 9h à 18h)

JE SUIS...

LYCÉEN EN FORMATION DE NIVEAU
BAC MAXIMUM¹
ET MON ÉTABLISSEMENT EST UN
**LYCÉE GÉNÉRAL,
TECHNOLOGIQUE
OU PROFESSIONNEL**
public ou privé sous contrat, une MFR ou une école de production.

**En enseignement général
ou technologique**

En première ou terminale STMG p. 6

En année d'entrée en formation
des BACS technologiques
STHR, STAV ou STL p. 7

En seconde, première, terminale
générales ou technologiques
(autres que les sections citées précédemment) p. 8

**En enseignement
professionnel** (hors apprentis) p. 9

LYCÉEN EN FORMATION DE NIVEAU
POST - BAC²
ET MON ÉTABLISSEMENT EST UN
**LYCÉE GÉNÉRAL,
TECHNOLOGIQUE
OU PROFESSIONNEL**
public ou privé sous contrat ou une MFR. p. 10

APPRENTI EN FORMATION DE NIVEAU
CAP, BAC PRO OU **BTS**
ET MON ÉTABLISSEMENT EST UN
**CFA, MFR, LYCÉE
PROFESSIONNEL
OU ÉTABLISSEMENT
DE FORMATION
SANITAIRES
ET SOCIALES**
*moins de 26 ans. p. 11

Au CNED
et je prépare un **Bac Pro,
Général,
Technologique**
ou **CAP** p. 12

AUTRES PUBLICS (JEUNES DE 16 À 25 ANS)

JE SUIS INSCRIT :

**En établissement
de formations sanitaires
et sociales** agréé par la Région
(hors statut salarié et hors statut apprenti)

En formation
infra-BAC ou BAC p. 13

En formation Post-BAC p. 14

En IEM

En 1^{re} année d'une formation
de niveau CAP ou BAC⁴ p. 15

En 2^e année ou terminale d'une
formation de niveau CAP ou BAC⁴ p. 16

**En IME & IMPRO,
Structure de placement
en hébergement**
avec inscription en formation,
**Centre de rééducation
professionnelle** p. 17

**En mission locale ou
école de la 2^e chance** p. 18

Elève résidant en Auvergne-Rhône-Alpes mais
dont **le lycée public de
secteur hors région** p. 19

ANNEXES

PUBLICS SPÉCIFIQUES p. 20
**Doublement ou majoration
de certains avantages**

- > Jeunes filles pratiquant un sport de self-défense
- > Jeunes se voyant prescrire une activité physique adaptée (affection de longue durée)
- > Jeunes en situation de handicap

MANUELS SCOLAIRES p. 21
Mode d'emploi

- > Enseignement général ou technologique (hors première et terminale technologiques STMG)
- > Enseignement professionnel, première et terminale technologique STMG
- > Autres publics

¹ Exemples : CAP, Bac général, Bac technologique, Bac professionnel (y compris agricoles), CPJEPS, BPJEPS, 3^{es} prépa-métiers, 3^{es} ou 4^{es} agricoles, CIPPA, MLDS, classe relais, FCIL, mentions complémentaires, diplômes d'état de moniteur-éducateur, d'aide-soignant... - Hors apprentis.

² Exemples : BTS, classe préparatoire aux grandes écoles, mention complémentaire... - formations agricoles comprises - Hors apprentis.

³ Y compris CPJEPS, BPJEPS et formations agricoles.

⁴ FCIL, mention complémentaire, diplôme d'état de moniteur-éducateur, diplôme d'état d'aide-soignant...

JE SUIS...

LYCÉEN EN FORMATION DE NIVEAU
BAC MAXIMUM¹
ET MON ÉTABLISSEMENT EST UN
**LYCÉE GÉNÉRAL,
TECHNOLOGIQUE
OU PROFESSIONNEL**
public ou privé sous contrat, une MFR ou une école de production.

**En enseignement général
ou technologique**

> En première ou terminale STMG

¹ Exemples : CAP, Bac général, Bac technologique, Bac professionnel (y compris agricoles),
CPIEPS, BPJEPS, 3^{ème} prépa-métiers, 3^{ème} ou 4^{ème} agricoles, CIPPA, MLDS, classe relais, FCIL, mentions
complémentaires, diplômes d'état de moniteur-éducateur, d'aide-soignant... - Hors apprentis.

Où utiliser mes avantages ?

> auvergnerhonealpes.fr/passregionjeunes

> Sur l'appli **PASS'Région jeunes**



MANUELS SCOLAIRES

Utilisables du 03/06/2026 au 31/05/2027

- > **Gratuité** des manuels scolaires. > **Mode d'emploi**
Possibilité d'un double jeu de livres en cas de situation de handicap. Je dois me renseigner auprès de mon établissement.
- > **50€** pour l'achat de manuels scolaires complémentaires (livrets pratiques). **Possibilité de doublement** en cas de situation de handicap.



CULTURE

Utilisables du 01/09/2026 au 31/08/2027

- > **5 places** de cinéma à **1€** l'entrée.
- > **30€** pour l'achat d'une place de spectacle ou de concert. (15€ maximum par transaction)
- > **30€** pour l'accès aux musées et expos (15€ maximum par transaction)
- > **20€** pour l'achat de livres loisirs.



SPORT

Utilisables du 01/09/2026 au 31/08/2027

- > **30€** pour l'achat d'une licence sportive annuelle.
Ce montant est porté à **60€** pour :
 - > les jeunes atteints d'un handicap
 - > les jeunes se voyant prescrire une activité physique adaptée (affection de longue durée)
 - > les jeunes filles pratiquant un sport de self-défense



LOISIRS DE PLEINE NATURE

Utilisables du 01/09/2026 au 31/08/2027

- > **30€** pour le passage ou la validation annuelle d'un permis de chasser à valoir auprès d'une fédération départementale de chasseurs.
- > **30€** pour l'achat d'une carte de pêche annuelle à valoir auprès d'une fédération départementale de pêche.



PERMIS DE CONDUIRE B

Utilisable dans les 24 mois qui suivent le chargement de l'avantage sur le PASS'Région jeunes.

CET AVANTAGE S'ADRESSE :

- > **Aux jeunes qui réalisent une mission d'engagement volontaire :**
200€ pour les jeunes qui auront réalisé une mission d'engagement volontaire de 35h,
500€ pour les jeunes qui auront réalisé une mission d'engagement volontaire de 80h.

Découvre les missions disponibles en te connectant à ton espace bénéficiaire sur l'appli mobile PASS'Région jeunes ou **en ligne**.

- > **Aux brevetés Jeunes Sapeurs-Pompiers**, le montant de l'avantage est de **500€**.
» *Pour en bénéficier, je me rapproche de mon SDIS ou de mon UDSP.*
- > **Aux Sapeurs-Pompiers volontaires**, le montant de l'avantage est de **200€**.
» *Pour en bénéficier, je me rapproche de mon SDIS ou de mon UDSP.*
- > **Aux Cadets de la Gendarmerie**, le montant de l'avantage est de **500€**.
» *Pour en bénéficier, je me rapproche de mon association de Cadets de la Gendarmerie Nationale.*
- > **Aux jeunes arbitres bénévoles dans un club** (ligues suivantes : foot, rugby, basket, hand ou volley), le montant de l'aide est de **150€**.
» *Pour en bénéficier, je me rapproche de mon club, de mon district ou de la ligue régionale.*

L'ensemble de ces aides peuvent être majorées de 50% pour les jeunes en situation de handicap (voir informations en page 20).



SANTÉ

Utilisables du 01/09/2026 au 31/08/2027

- > **30€** pour me former aux gestes de premiers secours (formation PSC)
- > **Coupons dépistage/prévention** pour réaliser gratuitement et de façon anonyme des actes médicaux (analyses médicales, consultations médicales) dans le cadre d'un accès à la contraception et de la prévention des IST.

JE SUIS...

LYCÉEN EN FORMATION DE NIVEAU
BAC MAXIMUM¹
ET MON ÉTABLISSEMENT EST UN
**LYCÉE GÉNÉRAL,
TECHNOLOGIQUE
OU PROFESSIONNEL**
public ou privé sous contrat, une MFR ou une école de production.

En enseignement général ou technologique

- > En année d'entrée en formation
des BACS technologiques STHR, STAV et STL

¹ Exemples : CAP, Bac général, Bac technologique, Bac professionnel (y compris agricoles), CIPJEPs, BPIJEPs, 3^e ou 4^e prépa-métiers, 3^e ou 4^e agricoles, CIPPA, MLDS, classe relais, FCIL, mentions complémentaires, diplômes d'état de moniteur-éducateur, d'aide-soignant... - Hors apprentis.

Où utiliser mes avantages ?

> auvergnerhonealpes.fr/passregionjeunes

> Sur l'appli PASS'Région jeunes



MANUELS SCOLAIRES

Utilisables du 03/06/2026 au 31/05/2027

- > **Gratuité** des manuels scolaires. > **Mode d'emploi**
Possibilité d'un double jeu de livres en cas de situation de handicap.
Je dois me renseigner auprès de mon établissement.



PREMIER EQUIPEMENT PROFESSIONNEL

Utilisables du 03/06/2026 au 31/05/2027

- > Aide variable selon la formation, utilisable dans les **magasins partenaires** ou auprès de mon établissement de formation si celui-ci propose un service d'achat groupé de l'équipement professionnel. Les vêtements de travail, le matériel et l'outillage doivent être marqués au logo de la Région (marquage réalisé par le magasin ou l'établissement).
> Renseigne-toi auprès de ton établissement pour savoir si ta formation est éligible et pour connaître le montant auquel tu as droit.



CULTURE

Utilisables du 01/09/2026 au 31/08/2027

- > **5 places** de cinéma à **1€** l'entrée.
- > **30€** pour l'achat d'une place de spectacle ou de concert. (15€ maximum par transaction)
- > **30€** pour l'accès aux musées et expositions (15€ maximum par transaction)
- > **20€** pour l'achat de livres loisirs.



SPORT

Utilisables du 01/09/2026 au 31/08/2027

- > **30€** pour l'achat d'une licence sportive annuelle.
Ce montant est porté à **60€** pour :
 - > les jeunes atteints d'un handicap
 - > les jeunes se voyant prescrire une activité physique adaptée (affection de longue durée)
 - > les jeunes filles pratiquant un sport de self-défense



PERMIS DE CONDUIRE B

Utilisable dans les 24 mois qui suivent le chargement de l'avantage sur le PASS'Région jeunes.

CET AVANTAGE S'ADRESSE :

- > **Aux jeunes qui réalisent une mission d'engagement volontaire :**
200€ pour les jeunes qui auront réalisé une mission d'engagement volontaire de 35h,
500€ pour les jeunes qui auront réalisé une mission d'engagement volontaire de 80h.

Découvre les missions disponibles en te connectant à ton espace bénéficiaire sur l'appli mobile PASS'Région jeunes ou en ligne.

- > **Aux brevetés Jeunes Sapeurs-Pompiers**, le montant de l'avantage est de **500€**.
 - » Pour en bénéficier, je me rapproche de mon SDIS ou de mon UDSP.
- > **Aux Sapeurs-Pompiers volontaires**, le montant de l'avantage est de **200€**.
 - » Pour en bénéficier, je me rapproche de mon SDIS ou de mon UDSP.
- > **Aux Cadets de la Gendarmerie**, le montant de l'avantage est de **500€**.
 - » Pour en bénéficier, je me rapproche de mon association de Cadets de la Gendarmerie Nationale.
- > **Aux jeunes arbitres bénévoles dans un club** (ligues suivantes : foot, rugby, basket, hand ou volley), le montant de l'aide est de **150€**.
 - » Pour en bénéficier, je me rapproche de mon club, de mon district ou de la ligue régionale.

L'ensemble de ces aides peuvent être majorées de 50% pour les jeunes en situation de handicap (voir informations en page 20).



LOISIRS DE PLEINE NATURE

Utilisables du 01/09/2026 au 31/08/2027

- > **30€** pour le passage ou la validation annuelle d'un permis de chasser à valoir auprès d'une fédération départementale de chasseurs.
- > **30€** pour l'achat d'une carte de pêche annuelle à valoir auprès d'une fédération départementale de pêche.



SANTÉ

Utilisables du 01/09/2026 au 31/08/2027

- > **30€** pour me former aux gestes de premiers secours (formation PSC)
- > **Coupons dépistage/prévention** pour réaliser gratuitement et de façon anonyme des actes médicaux (analyses médicales, consultations médicales) dans le cadre d'un accès à la contraception et de la prévention des IST.



AVANTAGES AUXQUELS J'AI DROIT

2026-2027

JE SUIS...

LYCÉEN EN FORMATION DE NIVEAU
BAC MAXIMUM¹
ET MON ÉTABLISSEMENT EST UN
**LYCÉE GÉNÉRAL,
TECHNOLOGIQUE
OU PROFESSIONNEL**
public ou privé sous contrat, une MFR ou une école de production.

En enseignement général ou technologique

- > En seconde, première, terminale générales ou technologiques
(autres que les sections citées p.3 et 4)

¹ Exemples : CAP, Bac général, Bac technologique, Bac professionnel (y compris agricoles), CPJEPS, BPJEPS, 3^{ème} prépa-métiers, 3^{ème} ou 4^{ème} agricoles, CIPPA, MLDS, classe relais, FCIL, mentions complémentaires, diplômes d'état de moniteur-éducateur, d'aide-soignant... - Hors apprentis.

Où utiliser mes avantages ?

> auvergnerhonealpes.fr/passregionjeunes

> Sur l'appli PASS'Région jeunes



MANUELS SCOLAIRES

Utilisables du 03/06/2026 au 31/05/2027

- > **Gratuité** des manuels scolaires. > [Mode d'emploi](#)
Possibilité d'un double jeu de livres en cas de situation de handicap.
Je dois me renseigner auprès de mon établissement.



CULTURE

Utilisables du 01/09/2026 au 31/08/2027

- > **5 places** de cinéma à **1€** l'entrée.
- > **30€** pour l'achat d'une place de spectacle ou de concert.
(15€ maximum par transaction)
- > **30€** pour l'accès aux musées et expos (15€ maximum par transaction)
- > **20€** pour l'achat de livres loisirs.



SPORT

Utilisables du 01/09/2026 au 31/08/2027

- > **30€** pour l'achat d'une licence sportive annuelle.
Ce montant est porté à **60€** pour :
 - > les jeunes atteints d'un handicap
 - > les jeunes se voyant prescrire une activité physique adaptée (affection de longue durée)
 - > les jeunes filles pratiquant un sport de self-défense



LOISIRS DE PLEINE NATURE

Utilisables du 01/09/2026 au 31/08/2027

- > **30€** pour le passage ou la validation annuelle d'un permis de chasser à valoir auprès d'une fédération départementale de chasseurs.
- > **30€** pour l'achat d'une carte de pêche annuelle à valoir auprès d'une fédération départementale de pêche.



PERMIS DE CONDUIRE B

Utilisable dans les 24 mois qui suivent le chargement de l'avantage sur le PASS'Région jeunes.

CET AVANTAGE S'ADRESSE :

- > **Aux jeunes qui réalisent une mission d'engagement volontaire :**
200€ pour les jeunes qui auront réalisé une mission d'engagement volontaire de 35h,
500€ pour les jeunes qui auront réalisé une mission d'engagement volontaire de 80h.

Découvre les missions disponibles en te connectant à ton espace bénéficiaire sur l'appli mobile PASS'Région jeunes ou en ligne.

- > **Aux brevetés Jeunes Sapeurs-Pompiers**, le montant de l'avantage est de **500€**.
» Pour en bénéficier, je me rapproche de mon SDIS ou de mon UDSP.
- > **Aux Sapeurs-Pompiers volontaires**, le montant de l'avantage est de **200€**.
» Pour en bénéficier, je me rapproche de mon SDIS ou de mon UDSP.
- > **Aux Cadets de la Gendarmerie**, le montant de l'avantage est de **500€**.
» Pour en bénéficier, je me rapproche de mon association de Cadets de la Gendarmerie Nationale.
- > **Aux jeunes arbitres bénévoles dans un club** (ligues suivantes : foot, rugby, basket, hand ou volley), le montant de l'aide est de **150€**.
» Pour en bénéficier, je me rapproche de mon club, de mon district ou de la ligue régionale.

L'ensemble de ces aides peuvent être majorées de 50% pour les jeunes en situation de handicap (voir informations en page 20).



SANTÉ

Utilisables du 01/09/2026 au 31/08/2027

- > **30€** pour me former aux gestes de premiers secours (formation PSC)
- > **Coupons dépistage/prévention** pour réaliser gratuitement et de façon anonyme des actes médicaux (analyses médicales, consultations médicales) dans le cadre d'un accès à la contraception et de la prévention des IST.



AVANTAGES AUXQUELS J'AI DROIT

2026-2027

JE SUIS...

LYCÉEN EN FORMATION DE NIVEAU
BAC MAXIMUM¹
ET MON ÉTABLISSEMENT EST UN
**LYCÉE GÉNÉRAL,
TECHNOLOGIQUE
OU PROFESSIONNEL**
public ou privé sous contrat, une MFR ou une école de production.

**En enseignement
professionnel** (hors apprentis)

¹ Exemples : CAP, Bac général, Bac technologique, Bac professionnel (y compris agricoles), CPJEPS, BPJEPS, 3^{ème} prépa-métiers, 3^{ème} ou 4^{ème} agricoles, CIPPA, MLDS, classe relais, FCIL, mentions complémentaires, diplômes d'état de moniteur-éducateur, d'aide-soignant... - Hors apprentis.

Où utiliser mes avantages ?

> auvergnerhonealpes.fr/passregionjeunes

> Sur l'appli PASS'Région jeunes



MANUELS SCOLAIRES

Utilisables du 03/06/2026 au 31/05/2027

- > **Gratuité** des manuels scolaires. > **Mode d'emploi**
Possibilité d'un double jeu de livres en cas de situation de handicap. Je dois me renseigner auprès de mon établissement.
- > **50€** pour l'achat de manuels scolaires complémentaires (manuels techniques). **Possibilité de doublement** en cas de situation de handicap.



PREMIER EQUIPEMENT PROFESSIONNEL

Utilisables du 03/06/2026 au 31/05/2027

- > Aide variable selon la formation, utilisable dans les magasins partenaires ou auprès de mon établissement de formation si celui-ci propose un service d'achat groupé de l'équipement professionnel. Les vêtements de travail, le matériel et l'outillage doivent être marqués au logo de la Région (marquage réalisé par le magasin ou l'établissement)
> Renseigne-toi auprès de ton établissement pour savoir si ta formation est éligible et pour connaître le montant auquel tu as droit.



CULTURE

Utilisables du 01/09/2026 au 31/08/2027

- > **5 places** de cinéma à **1€** l'entrée.
- > **30€** pour l'achat d'une place de spectacle ou de concert. (15€ maximum par transaction)
- > **30€** pour l'accès aux musées et expositions (15€ maximum par transaction)
- > **20€** pour l'achat de livres loisirs.



SPORT

Utilisables du 01/09/2026 au 31/08/2027

- > **30€** pour l'achat d'une licence sportive annuelle.
Ce montant est porté à **60€** pour :
 - > les jeunes atteints d'un handicap
 - > les jeunes se voyant prescrire une activité physique adaptée (affection de longue durée)
 - > les jeunes filles pratiquant un sport de self-défense



PERMIS DE CONDUIRE B

Utilisable dans les 24 mois qui suivent le chargement de l'avantage sur le PASS'Région jeunes.

CET AVANTAGE S'ADRESSE :

- > **Aux jeunes qui réalisent une mission d'engagement volontaire :**
200€ pour les jeunes qui auront réalisé une mission d'engagement volontaire de 35h,
500€ pour les jeunes qui auront réalisé une mission d'engagement volontaire de 80h.

Découvre les missions disponibles en te connectant à ton espace bénéficiaire sur l'appli mobile PASS'Région jeunes ou en ligne.

- > **Aux brevetés Jeunes Sapeurs-Pompiers**, le montant de l'avantage est de **500€**.
» Pour en bénéficier, je me rapproche de mon SDIS ou de mon UDSP.
- > **Aux Sapeurs-Pompiers volontaires**, le montant de l'avantage est de **200€**.
» Pour en bénéficier, je me rapproche de mon SDIS ou de mon UDSP.
- > **Aux Cadets de la Gendarmerie**, le montant de l'avantage est de **500€**.
» Pour en bénéficier, je me rapproche de mon association de Cadets de la Gendarmerie Nationale.
- > **Aux jeunes arbitres bénévoles dans un club** (ligues suivantes : foot, rugby, basket, hand ou volley), le montant de l'aide est de **150€**.
» Pour en bénéficier, je me rapproche de mon club, de mon district ou de la ligue régionale.

L'ensemble de ces aides peuvent être majorées de 50% pour les jeunes en situation de handicap (voir informations en page 20).



LOISIRS DE PLEINE NATURE

Utilisables du 01/09/2026 au 31/08/2027

- > **30€** pour le passage ou la validation annuelle d'un permis de chasser à valoir auprès d'une fédération départementale de chasseurs.
- > **30€** pour l'achat d'une carte de pêche annuelle à valoir auprès d'une fédération départementale de pêche.



SANTÉ

Utilisables du 01/09/2026 au 31/08/2027

- > **30€** pour me former aux gestes de premiers secours (formation PSC)
- > **Coupons dépistage/prévention** pour réaliser gratuitement et de façon anonyme des actes médicaux (analyses médicales, consultations médicales) dans le cadre d'un accès à la contraception et de la prévention des IST.



AVANTAGES AUXQUELS J'AI DROIT

2026-2027

JE SUIS...

LYCÉEN EN FORMATION DE NIVEAU
POST-BAC²
ET MON ÉTABLISSEMENT EST UN
LYCÉE GÉNÉRAL,
TECHNOLOGIQUE
OU PROFESSIONNEL
public ou privé sous contrat ou une MFR.

² Exemples : BTS, classe préparatoire aux grandes écoles, mention complémentaire...
- formations agricoles comprises - Hors apprentis.

Où utiliser mes avantages ?

> auvergnerhonealpes.fr/passregionjeunes

> Sur l'appli PASS'Région jeunes



CULTURE

Utilisables du 01/09/2026 au 31/08/2027

- > **5 places** de cinéma à **1€** l'entrée.
- > **30€** pour l'achat d'une place de spectacle ou de concert.
(15€ maximum par transaction)
- > **30€** pour l'accès aux musées et expos (15€ maximum par transaction)
- > **20€** pour l'achat de livres loisirs.



SPORT

Utilisables du 01/09/2026 au 31/08/2027

- > **30€** pour l'achat d'une licence sportive annuelle.
Ce montant est porté à **60€** pour :
 - > les jeunes atteints d'un handicap
 - > les jeunes se voyant prescrire une activité physique adaptée (affection de longue durée)
 - > les jeunes filles pratiquant un sport de self-défense



LOISIRS DE PLEINE NATURE

Utilisables du 01/09/2026 au 31/08/2027

- > **30€** pour le passage ou la validation annuelle d'un permis de chasser à valoir auprès d'une fédération départementale de chasseurs.
- > **30€** pour l'achat d'une carte de pêche annuelle à valoir auprès d'une fédération départementale de pêche.



PERMIS DE CONDUIRE B

Utilisable dans les 24 mois qui suivent le chargement de l'avantage sur le PASS'Région jeunes.

CET AVANTAGE S'ADRESSE :

- > **Aux jeunes qui réalisent une mission d'engagement volontaire :**
200€ pour les jeunes qui auront réalisé une mission d'engagement volontaire de 35h,
500€ pour les jeunes qui auront réalisé une mission d'engagement volontaire de 80h.

Découvrez les missions disponibles en te connectant à ton espace bénéficiaire sur l'appli mobile PASS'Région jeunes ou en ligne.

- > **Aux brevetés Jeunes Sapeurs-Pompiers**, le montant de l'avantage est de **500€**.
» Pour en bénéficier, je me rapproche de mon SDIS ou de mon UDSP.
- > **Aux Sapeurs-Pompiers volontaires**, le montant de l'avantage est de **200€**.
» Pour en bénéficier, je me rapproche de mon SDIS ou de mon UDSP.
- > **Aux Cadets de la Gendarmerie**, le montant de l'avantage est de **500€**.
» Pour en bénéficier, je me rapproche de mon association de Cadets de la Gendarmerie Nationale.
- > **Aux jeunes arbitres bénévoles dans un club** (ligues suivantes : foot, rugby, basket, hand ou volley), le montant de l'aide est de **150€**.
» Pour en bénéficier, je me rapproche de mon club, de mon district ou de la ligue régionale.

L'ensemble de ces aides peuvent être majorées de 50% pour les jeunes en situation de handicap (voir informations en page 20).



SANTÉ

Utilisables du 01/09/2026 au 31/08/2027

- > **30€** pour me former aux gestes de premiers secours (formation PSC)
- > **Coupons dépistage/prévention** pour réaliser gratuitement et de façon anonyme des actes médicaux (analyses médicales, consultations médicales) dans le cadre d'un accès à la contraception et de la prévention des IST.



AVANTAGES AUXQUELS J'AI DROIT

2026-2027

JE SUIS...

APPRENTI* EN FORMATION DE NIVEAU
CAP, BAC PRO OU **BTS**
ET MON ÉTABLISSEMENT EST UN
**CFA, MFR, LYCÉE
PROFESSIONNEL**
OU **ÉTABLISSEMENT
DE FORMATIONS
SANITAIRES
ET SOCIALES**

*moins de 26 ans. ³Y compris CPJEPS, BPJEPS et formations agricoles.

Où utiliser mes avantages ?

> auvergnerhonealpes.fr/passregionjeunes

> Sur l'appli PASS'Région jeunes



MANUELS SCOLAIRES ET PREMIER EQUIPEMENT PROFESSIONNEL

Utilisables du 03/06/2026 au 31/05/2027

Si mon établissement a été retenu par la Région dans le cadre de l'appel à projets «équipements des apprentis 2026», je peux bénéficier grâce à mon **PASS'Région jeunes** d'une aide pour l'achat de mon équipement professionnel, de mes manuels scolaires ou de mon équipement de protection individuelle. Cette aide est versée directement à mon établissement, qui se charge d'acheter mon matériel.

> Renseigne-toi auprès de ton établissement.



CULTURE

Utilisables du 01/09/2026 au 31/08/2027

- > **5 places** de cinéma à **1€** l'entrée.
- > **30€** pour l'achat d'une place de spectacle ou de concert. (15€ maximum par transaction)
- > **30€** pour l'accès aux musées et expos (15€ maximum par transaction)
- > **20€** pour l'achat de livres loisirs.



SPORT

Utilisables du 01/09/2026 au 31/08/2027

- > **30€** pour l'achat d'une licence sportive annuelle. Ce montant est porté à **60€** pour :
 - > les jeunes atteints d'un handicap
 - > les jeunes se voyant prescrire une activité physique adaptée (affection de longue durée)
 - > les jeunes filles pratiquant un sport de self-défense



LOISIRS DE PLEINE NATURE

Utilisables du 01/09/2026 au 31/08/2027

- > **30€** pour le passage ou la validation annuelle d'un permis de chasser à valoir auprès d'une fédération départementale de chasseurs.
- > **30€** pour l'achat d'une carte de pêche annuelle à valoir auprès d'une fédération départementale de pêche.



SANTÉ

Utilisables du 01/09/2026 au 31/08/2027

- > **30€** pour me former aux gestes de premiers secours (formation PSC)
- > **Coupons dépistage/prévention** pour réaliser gratuitement et de façon anonyme des actes médicaux (analyses médicales, consultations médicales) dans le cadre d'un accès à la contraception et de la prévention des IST.

AUTRES PUBLICS

(POUR LES ÉLÈVES DE MOINS DE 26 ANS,
MAIS SANS LIMITE D'ÂGE INFÉRIEURE)

JE SUIS INSCRIT

Au CNED* et je prépare
un **Bac Pro** Général,
Technologique ou CAP**

*En cours réglementés, domicilié en Auvergne-Rhône-Alpes.

**Filières agricoles comprises.

Où utiliser mes avantages ?

> auvergnerhonealpes.fr/passregionjeunes

> Sur l'appli **PASS'Région jeunes**



MANUELS SCOLAIRES

Utilisables du 03/06/2026 au 31/05/2027

- > **100€** si je suis en **seconde générale ou technologique**
- > **70€** si je suis en **première ou terminale générales ou technologiques**
- > **100€** si je suis en **première année de CAP** (y compris agricole) ou en **seconde BAC pro** (y compris agricole)
- > **50€** si je suis en **deuxième année de CAP** (y compris agricole) ou en **première ou terminale BAC pro** (y compris agricole).

Ces montants peuvent être doublés en cas de situation de handicap.

Renseigne-toi sur auvergnerhonealpes.fr/passregionjeunes



CULTURE

Utilisables du 01/09/2026 au 31/08/2027

- > **5 places** de cinéma à **1€** l'entrée.
- > **30€** pour l'achat d'une place de spectacle ou de concert. (15€ maximum par transaction)
- > **30€** pour l'accès aux musées et expos (15€ maximum par transaction)
- > **20€** pour l'achat de livres loisirs.



SPORT

Utilisables du 01/09/2026 au 31/08/2027

- > **30€** pour l'achat d'une licence sportive annuelle. Ce montant est porté à **60€** pour :
 - > les jeunes atteints d'un handicap
 - > les jeunes se voyant prescrire une activité physique adaptée (affection de longue durée)
 - > les jeunes filles pratiquant un sport de self-défense



SANTÉ

Utilisables du 01/09/2026 au 31/08/2027

- > **30€** pour me former aux gestes de premiers secours (formation PSC)
- > **Coupons dépistage/prévention** pour réaliser gratuitement et de façon anonyme des actes médicaux (analyses médicales, consultations médicales) dans le cadre d'un accès à la contraception et de la prévention des IST.



PERMIS DE CONDUIRE B

Utilisable dans les 24 mois qui suivent le chargement de l'avantage sur le PASS'Région jeunes.

CET AVANTAGE S'ADRESSE :

- > **Aux jeunes qui réalisent une mission d'engagement volontaire :**
 - 200€** pour les jeunes qui auront réalisé une mission d'engagement volontaire de 35h,
 - 500€** pour les jeunes qui auront réalisé une mission d'engagement volontaire de 80h.

Découvre les missions disponibles en te connectant à ton espace bénéficiaire sur l'appli mobile PASS'Région jeunes ou [en ligne](#).

- > **Aux brevetés Jeunes Sapeurs-Pompiers**, le montant de l'avantage est de **500€**.

» Pour en bénéficier, je me rapproche de mon SDIS ou de mon UDSP.

- > **Aux Sapeurs-Pompiers volontaires**, le montant de l'avantage est de **200€**.

» Pour en bénéficier, je me rapproche de mon SDIS ou de mon UDSP.

- > **Aux Cadets de la Gendarmerie**, le montant de l'avantage est de **500€**.

» Pour en bénéficier, je me rapproche de mon association de Cadets de la Gendarmerie Nationale.

- > **Aux jeunes arbitres bénévoles dans un club** (ligues suivantes : foot, rugby, basket, hand ou volley), le montant de l'aide est de **150€**.

» Pour en bénéficier, je me rapproche de mon club, de mon district ou de la ligue régionale.

L'ensemble de ces aides peuvent être majorées de 50% pour les jeunes en situation de handicap (*voir informations en page 20*).



LOISIRS DE PLEINE NATURE

Utilisables du 01/09/2026 au 31/08/2027

- > **30€** pour le passage ou la validation annuelle d'un permis de chasser à valoir auprès d'une fédération départementale de chasseurs.
- > **30€** pour l'achat d'une carte de pêche annuelle à valoir auprès d'une fédération départementale de pêche.

AUTRES PUBLICS

(JEUNES DE 16 À 25 ANS)

JE SUIS INSCRIT

**En établissement
de formations sanitaires
et sociales**

agréé par la Région (hors statut salarié)

- > **En formation infra-BAC ou BAC**
(Hors statut apprenti. Si vous êtes apprenti, voir en page 11)

Où utiliser mes avantages ?

> auvergnerhonealpes.fr/passregionjeunes

> Sur l'appli **PASS'Région jeunes**



MANUELS SCOLAIRES

Utilisables du 01/09/2026 au 31/08/2027

- > **70€** pour l'achat de manuels scolaires.
Possibilité de doublement en cas de situation de handicap



CULTURE

Utilisables du 01/09/2026 au 31/08/2027

- > **5 places** de cinéma à **1€** l'entrée.
- > **30€** pour l'achat d'une place de spectacle ou de concert.
(15€ maximum par transaction)
- > **30€** pour l'accès aux musées et expositions (15€ maximum par transaction)
- > **20€** pour l'achat de livres de loisir.



SPORT

Utilisables du 01/09/2026 au 31/08/2027

- > **30€** pour l'achat d'une licence sportive annuelle.
Ce montant est porté à **60€** pour :
 - > les jeunes atteints d'un handicap
 - > les jeunes se voyant prescrire une activité physique adaptée (affection de longue durée)
 - > les jeunes filles pratiquant un sport de self-défense



LOISIRS DE PLEINE NATURE

Utilisables du 01/09/2026 au 31/08/2027

- > **30€** pour le passage ou la validation annuelle d'un permis de chasser à valoir auprès d'une fédération départementale de chasseurs.
- > **30€** pour l'achat d'une carte de pêche annuelle à valoir auprès d'une fédération départementale de pêche.



PERMIS DE CONDUIRE B

Utilisable dans les 24 mois qui suivent le chargement de l'avantage sur le PASS'Région jeunes.

CET AVANTAGE S'ADRESSE :

- > **Aux jeunes qui réalisent une mission d'engagement volontaire :**
200€ pour les jeunes qui auront réalisé une mission d'engagement volontaire de 35h,
500€ pour les jeunes qui auront réalisé une mission d'engagement volontaire de 80h.

Découvrez les missions disponibles en te connectant à ton espace bénéficiaire sur l'appli mobile PASS'Région jeunes ou en ligne.

- > **Aux brevetés Jeunes Sapeurs-Pompiers**, le montant de l'avantage est de **500€**.
» Pour en bénéficier, je me rapproche de mon SDIS ou de mon UDSP.
- > **Aux Sapeurs-Pompiers volontaires**, le montant de l'avantage est de **200€**.
» Pour en bénéficier, je me rapproche de mon SDIS ou de mon UDSP.
- > **Aux Cadets de la Gendarmerie**, le montant de l'avantage est de **500€**.
» Pour en bénéficier, je me rapproche de mon association de Cadets de la Gendarmerie Nationale.
- > **Aux jeunes arbitres bénévoles dans un club** (ligues suivantes : foot, rugby, basket, hand ou volley), le montant de l'aide est de **150€**.
» Pour en bénéficier, je me rapproche de mon club, de mon district ou de la ligue régionale.

L'ensemble de ces aides peuvent être majorées de 50% pour les jeunes en situation de handicap (voir informations en page 20).



SANTÉ

Utilisables du 01/09/2026 au 31/08/2027

- > **30€** pour me former aux gestes de premiers secours (formation PSC)
- > **Coupons dépistage/prévention** pour réaliser gratuitement et de façon anonyme des actes médicaux (analyses médicales, consultations médicales) dans le cadre d'un accès à la contraception et de la prévention des IST.

AUTRES PUBLICS

(JEUNES DE 16 À 25 ANS)

JE SUIS INSCRIT

En établissement de formations sanitaires et sociales

agréé par la Région (hors statut salarié)

> En formation post-BAC

(Hors statut apprenti. Si vous êtes apprenti, voir en page 11)

Où utiliser mes avantages ?

> auvergnerhonealpes.fr/passregionjeunes

> Sur l'appli PASS'Région jeunes



CULTURE

Utilisables du 01/09/2026 au 31/08/2027

- > **5 places** de cinéma à **1€** l'entrée.
- > **30€** pour l'achat d'une place de spectacle ou de concert. (15€ maximum par transaction)
- > **30€** pour l'accès aux musées et expos (15€ maximum par transaction)
- > **20€** pour l'achat de livres loisirs.



SPORT

Utilisables du 01/09/2026 au 31/08/2027

- > **30€** pour l'achat d'une licence sportive annuelle. Ce montant est porté à **60€** pour :
 - > les jeunes atteints d'un handicap
 - > les jeunes se voyant prescrire une activité physique adaptée (affection de longue durée)
 - > les jeunes filles pratiquant un sport de self-défense



SANTÉ

Utilisables du 01/09/2026 au 31/08/2027

- > **30€** pour me former aux gestes de premiers secours (formation PSC)
- > **Coupons dépistage/prévention** pour réaliser gratuitement et de façon anonyme des actes médicaux (analyses médicales, consultations médicales) dans le cadre d'un accès à la contraception et de la prévention des IST.



PERMIS DE CONDUIRE B

Utilisable dans les 24 mois qui suivent le chargement de l'avantage sur le PASS'Région jeunes.

CET AVANTAGE S'ADRESSE :

- > **Aux jeunes qui réalisent une mission d'engagement volontaire :**
 - 200€** pour les jeunes qui auront réalisé une mission d'engagement volontaire de 35h,
 - 500€** pour les jeunes qui auront réalisé une mission d'engagement volontaire de 80h.

Découvre les missions disponibles en te connectant à ton espace bénéficiaire sur l'appli mobile PASS'Région jeunes ou en ligne.

- > **Aux brevetés Jeunes Sapeurs-Pompiers**, le montant de l'avantage est de **500€**.
 - » Pour en bénéficier, je me rapproche de mon SDIS ou de mon UDSP.
- > **Aux Sapeurs-Pompiers volontaires**, le montant de l'avantage est de **200€**.
 - » Pour en bénéficier, je me rapproche de mon SDIS ou de mon UDSP.
- > **Aux Cadets de la Gendarmerie**, le montant de l'avantage est de **500€**.
 - » Pour en bénéficier, je me rapproche de mon association de Cadets de la Gendarmerie Nationale.
- > **Aux jeunes arbitres bénévoles dans un club** (ligues suivantes : foot, rugby, basket, hand ou volley), le montant de l'aide est de **150€**.
 - » Pour en bénéficier, je me rapproche de mon club, de mon district ou de la ligue régionale.

L'ensemble de ces aides peuvent être majorées de 50% pour les jeunes en situation de handicap (voir informations en page 20).



LOISIRS DE PLEINE NATURE

Utilisables du 01/09/2026 au 31/08/2027

- > **30€** pour le passage ou la validation annuelle d'un permis de chasser à valoir auprès d'une fédération départementale de chasseurs.
- > **30€** pour l'achat d'une carte de pêche annuelle à valoir auprès d'une fédération départementale de pêche.

AUTRES PUBLICS

(JEUNES DE 16 À 25 ANS)

JE SUIS INSCRIT

En IEM

- > En 1^{re} année d'une formation de niveau CAP ou BAC (FCIL, mention complémentaire, diplôme d'État de moniteur éducateur, diplôme d'État d'aide-soignant...)

Où utiliser mes avantages ?

> auvergnerhonealpes.fr/passregionjeunes

> Sur l'appli PASS'Région jeunes



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



MANUELS SCOLAIRES

Utilisables du 03/06/2026 au 31/05/2027

- > **100€** pour l'achat de manuels scolaires.
Possibilité de doublement en cas de situation de handicap



CULTURE

Utilisables du 01/09/2026 au 31/08/2027

- > **5 places** de cinéma à **1€** l'entrée.
- > **30€** pour l'achat d'une place de spectacle ou de concert. (15€ maximum par transaction)
- > **30€** pour l'accès aux musées et expositions (15€ maximum par transaction)
- > **20€** pour l'achat de livres loisirs.



SPORT

Utilisables du 01/09/2026 au 31/08/2027

- > **60€** pour l'achat d'une licence sportive annuelle.
Ce montant est porté à **120€** pour les jeunes filles pratiquant un sport de self-défense.



LOISIRS DE PLEINE NATURE

Utilisables du 01/09/2026 au 31/08/2027

- > **30€** pour le passage ou la validation annuelle d'un permis de chasser à valoir auprès d'une fédération départementale de chasseurs.
- > **30€** pour l'achat d'une carte de pêche annuelle à valoir auprès d'une fédération départementale de pêche.



PERMIS DE CONDUIRE B

Utilisable dans les 24 mois qui suivent le chargement de l'avantage sur le PASS'Région jeunes.

CET AVANTAGE S'ADRESSE :

- > **Aux jeunes qui réalisent une mission d'engagement volontaire :**
200€ pour les jeunes qui auront réalisé une mission d'engagement volontaire de 35h,
500€ pour les jeunes qui auront réalisé une mission d'engagement volontaire de 80h.

Découvrez les missions disponibles en te connectant à ton espace bénéficiaire sur l'appli mobile PASS'Région jeunes ou en ligne.

- > **Aux brevetés Jeunes Sapeurs-Pompiers**, le montant de l'avantage est de **500€**.
» Pour en bénéficier, je me rapproche de mon SDIS ou de mon UDSP.
- > **Aux Sapeurs-Pompiers volontaires**, le montant de l'avantage est de **200€**.
» Pour en bénéficier, je me rapproche de mon SDIS ou de mon UDSP.
- > **Aux Cadets de la Gendarmerie**, le montant de l'avantage est de **500€**.
» Pour en bénéficier, je me rapproche de mon association de Cadets de la Gendarmerie Nationale.
- > **Aux jeunes arbitres bénévoles dans un club** (ligues suivantes : foot, rugby, basket, hand ou volley), le montant de l'aide est de **150€**.
» Pour en bénéficier, je me rapproche de mon club, de mon district ou de la ligue régionale.

L'ensemble de ces aides peuvent être majorées de 50% pour les jeunes en situation de handicap (voir informations en page 20).



SANTÉ

Utilisables du 01/09/2026 au 31/08/2027

- > **30€** pour me former aux gestes de premiers secours (formation PSC)
- > **Coupons dépistage/prévention** pour réaliser gratuitement et de façon anonyme des actes médicaux (analyses médicales, consultations médicales) dans le cadre d'un accès à la contraception et de la prévention des IST.

AUTRES PUBLICS

(JEUNES DE 16 À 25 ANS)

JE SUIS INSCRIT

En IEM

- > En 2^e année ou terminale d'une formation de niveau CAP ou BAC (FCIL, mention complémentaire, diplôme d'État de moniteur éducateur, diplôme d'État d'aide-soignant...)

Où utiliser mes avantages ?

> auvergnerhonealpes.fr/passregionjeunes

> Sur l'appli PASS'Région jeunes



MANUELS SCOLAIRES

Utilisables du 03/06/2026 au 31/05/2027

- > **50€** pour l'achat de manuels scolaires.
Possibilité de doublement en cas de situation de handicap



CULTURE

Utilisables du 01/09/2026 au 31/08/2027

- > **5 places** de cinéma à **1€** l'entrée.
- > **30€** pour l'achat d'une place de spectacle ou de concert. (15€ maximum par transaction)
- > **30€** pour l'accès aux musées et expos (15€ maximum par transaction)
- > **20€** pour l'achat de livres loisirs.



SPORT

Utilisables du 01/09/2026 au 31/08/2027

- > **60€** pour l'achat d'une licence sportive annuelle.
Ce montant est porté à **120€** pour les jeunes filles pratiquant un sport de self-défense.



LOISIRS DE PLEINE NATURE

Utilisables du 01/09/2026 au 31/08/2027

- > **30€** pour le passage ou la validation annuelle d'un permis de chasser à valoir auprès d'une fédération départementale de chasseurs.
- > **30€** pour l'achat d'une carte de pêche annuelle à valoir auprès d'une fédération départementale de pêche.



PERMIS DE CONDUIRE B

Utilisable dans les 24 mois qui suivent le chargement de l'avantage sur le PASS'Région jeunes.

CET AVANTAGE S'ADRESSE :

- > **Aux jeunes qui réalisent une mission d'engagement volontaire :**
200€ pour les jeunes qui auront réalisé une mission d'engagement volontaire de 35h,
500€ pour les jeunes qui auront réalisé une mission d'engagement volontaire de 80h.

Découvre les missions disponibles en te connectant à ton espace bénéficiaire sur l'appli mobile PASS'Région jeunes ou en ligne.

- > **Aux brevetés Jeunes Sapeurs-Pompiers**, le montant de l'avantage est de **500€**.

» Pour en bénéficier, je me rapproche de mon SDIS ou de mon UDSP.

- > **Aux Sapeurs-Pompiers volontaires**, le montant de l'avantage est de **200€**.

» Pour en bénéficier, je me rapproche de mon SDIS ou de mon UDSP.

- > **Aux Cadets de la Gendarmerie**, le montant de l'avantage est de **500€**.

» Pour en bénéficier, je me rapproche de mon association de Cadets de la Gendarmerie Nationale.

- > **Aux jeunes arbitres bénévoles dans un club** (ligues suivantes : foot, rugby, basket, hand ou volley), le montant de l'aide est de **150€**.

» Pour en bénéficier, je me rapproche de mon club, de mon district ou de la ligue régionale.

L'ensemble de ces aides peuvent être majorées de 50% pour les jeunes en situation de handicap (voir informations en page 20).



SANTÉ

Utilisables du 01/09/2026 au 31/08/2027

- > **30€** pour me former aux gestes de premiers secours (formation PSC)
- > **Coupons dépistage/prévention** pour réaliser gratuitement et de façon anonyme des actes médicaux (analyses médicales, consultations médicales) dans le cadre d'un accès à la contraception et de la prévention des IST.

AUTRES PUBLICS

(JEUNES DE 16 À 25 ANS)

JE SUIS INSCRIT

**En IME & IMPRO,
Structure de placement
en hébergement
avec inscription en formation*,
Centre de rééducation
professionnelle**

*Y compris préparant un CAP ou BAC pro

Où utiliser mes avantages ?

> auvergnerhonealpes.fr/passregionjeunes

> Sur l'appli PASS'Région jeunes



CULTURE

Utilisables du 01/09/2026 au 31/08/2027

- > **5 places** de cinéma à **1€** l'entrée.
- > **30€** pour l'achat d'une place de spectacle ou de concert. (15€ maximum par transaction)
- > **30€** pour l'accès aux musées et expositions (15€ maximum par transaction)
- > **20€** pour l'achat de livres loisirs.



SPORT

Utilisables du 01/09/2026 au 31/08/2027

- > **60€** pour l'achat d'une licence sportive annuelle.
- Ce montant est porté à **120€** pour les jeunes filles pratiquant un sport de self-défense.



LOISIRS DE PLEINE NATURE

Utilisables du 01/09/2026 au 31/08/2027

- > **30€** pour le passage ou la validation annuelle d'un permis de chasser à valoir auprès d'une fédération départementale de chasseurs.
- > **30€** pour l'achat d'une carte de pêche annuelle à valoir auprès d'une fédération départementale de pêche.



SANTÉ

Utilisables du 01/09/2026 au 31/08/2027

- > **30€** pour me former aux gestes de premiers secours (formation PSC)
- > **Coupons dépistage/prévention** pour réaliser gratuitement et de façon anonyme des actes médicaux (analyses médicales, consultations médicales) dans le cadre d'un accès à la contraception et de la prévention des IST.



PERMIS DE CONDUIRE B

Utilisable dans les 24 mois qui suivent le chargement de l'avantage sur le PASS'Région jeunes.

CET AVANTAGE S'ADRESSE :

- > **Aux jeunes qui réalisent une mission d'engagement volontaire :**
200€ pour les jeunes qui auront réalisé une mission d'engagement volontaire de 35h,
500€ pour les jeunes qui auront réalisé une mission d'engagement volontaire de 80h.

Découvrez les missions disponibles en te connectant à ton espace bénéficiaire sur l'appli mobile PASS'Région jeunes ou en ligne.

- > **Aux brevetés Jeunes Sapeurs-Pompiers**, le montant de l'avantage est de **500€**.
» Pour en bénéficier, je me rapproche de mon SDIS ou de mon UDSP.
- > **Aux Sapeurs-Pompiers volontaires**, le montant de l'avantage est de **200€**.
» Pour en bénéficier, je me rapproche de mon SDIS ou de mon UDSP.
- > **Aux Cadets de la Gendarmerie**, le montant de l'avantage est de **500€**.
» Pour en bénéficier, je me rapproche de mon association de Cadets de la Gendarmerie Nationale.
- > **Aux jeunes arbitres bénévoles dans un club** (ligues suivantes : foot, rugby, basket, hand ou volley), le montant de l'aide est de **150€**.
» Pour en bénéficier, je me rapproche de mon club, de mon district ou de la ligue régionale.

L'ensemble de ces aides peuvent être majorées de 50% pour les jeunes en situation de handicap (voir informations en page 20).

AUTRES PUBLICS

(JEUNES DE 16 À 25 ANS)

JE SUIS INSCRIT

**En mission locale
ou école de la 2^e chance**

Où utiliser mes avantages ?

> auvergnerhonealpes.fr/passregionjeunes

> Sur l'appli **PASS'Région jeunes**



CULTURE

Utilisables du 01/09/2026 au 31/08/2027

- > **5 places** de cinéma à **1€** l'entrée.
- > **30€** pour l'achat d'une place de spectacle ou de concert. (15€ maximum par transaction)
- > **30€** pour l'accès aux musées et expos (15€ maximum par transaction)
- > **20€** pour l'achat de livres loisirs.



SPORT

Utilisables du 01/09/2026 au 31/08/2027

- > **30€** pour l'achat d'une licence sportive annuelle.
- Ce montant est porté à **60€** pour :
- > les jeunes atteints d'un handicap
 - > les jeunes se voyant prescrire une activité physique adaptée (affection de longue durée)
 - > les jeunes filles pratiquant un sport de self-défense



LOISIRS DE PLEINE NATURE

Utilisables du 01/09/2026 au 31/08/2027

- > **30€** pour le passage ou la validation annuelle d'un permis de chasser à valoir auprès d'une fédération départementale de chasseurs.
- > **30€** pour l'achat d'une carte de pêche annuelle à valoir auprès d'une fédération départementale de pêche.



SANTÉ

Utilisables du 01/09/2026 au 31/08/2027

- > **30€** pour me former aux gestes de premiers secours (formation PSC)
- > **Coupons dépistage/prévention** pour réaliser gratuitement et de façon anonyme des actes médicaux (analyses médicales, consultations médicales) dans le cadre d'un accès à la contraception et de la prévention des IST.



PERMIS DE CONDUIRE B

Utilisable dans les 24 mois qui suivent le chargement de l'avantage sur le PASS'Région jeunes.

CET AVANTAGE S'ADRESSE :

- > **Aux jeunes qui réalisent une mission d'engagement volontaire :**
200€ pour les jeunes qui auront réalisé une mission d'engagement volontaire de 35h,
500€ pour les jeunes qui auront réalisé une mission d'engagement volontaire de 80h.

Découvrez les missions disponibles en te connectant à ton espace bénéficiaire sur l'appli mobile PASS'Région jeunes ou en ligne.

- > **Aux brevetés Jeunes Sapeurs-Pompiers**, le montant de l'avantage est de **500€**.
» Pour en bénéficier, je me rapproche de mon SDIS ou de mon UDSP.
- > **Aux Sapeurs-Pompiers volontaires**, le montant de l'avantage est de **200€**.
» Pour en bénéficier, je me rapproche de mon SDIS ou de mon UDSP.
- > **Aux Cadets de la Gendarmerie**, le montant de l'avantage est de **500€**.
» Pour en bénéficier, je me rapproche de mon association de Cadets de la Gendarmerie Nationale.
- > **Aux jeunes arbitres bénévoles dans un club** (ligues suivantes : foot, rugby, basket, hand ou volley), le montant de l'aide est de **150€**.
» Pour en bénéficier, je me rapproche de mon club, de mon district ou de la ligue régionale.

L'ensemble de ces aides peuvent être majorées de 50% pour les jeunes en situation de handicap (voir informations en page 20).

AUTRES PUBLICS

(JEUNES DE 16 À 25 ANS)

JE SUIS

Elève résidant en Auvergne-Rhône-Alpes mais dont
**le lycée public de secteur
est hors région**

Où utiliser mes avantages ?

> auvergnerhonealpes.fr/passregionjeunes

> Sur l'appli PASS'Région jeunes



CULTURE

Utilisables du 01/09/2026 au 31/08/2027

- > **5 places** de cinéma à **1€** l'entrée.
- > **30€** pour l'achat d'une place de spectacle ou de concert. (15€ maximum par transaction)
- > **30€** pour l'accès aux musées et expos (15€ maximum par transaction)
- > **20€** pour l'achat de livres loisirs.



SPORT

Utilisables du 01/09/2026 au 31/08/2027

- > **30€** pour l'achat d'une licence sportive annuelle. Ce montant est porté à **60€** pour :
 - > les jeunes atteints d'un handicap
 - > les jeunes se voyant prescrire une activité physique adaptée (affection de longue durée)
 - > les jeunes filles pratiquant un sport de self-défense



LOISIRS DE PLEINE NATURE

Utilisables du 01/09/2026 au 31/08/2027

- > **30€** pour le passage ou la validation annuelle d'un permis de chasser à valoir auprès d'une fédération départementale de chasseurs.
- > **30€** pour l'achat d'une carte de pêche annuelle à valoir auprès d'une fédération départementale de pêche.



SANTÉ

Utilisables du 01/09/2026 au 31/08/2027

- > **30€** pour me former aux gestes de premiers secours (formation PSC)
- > **Coupons dépistage/prévention** pour réaliser gratuitement et de façon anonyme des actes médicaux (analyses médicales, consultations médicales) dans le cadre d'un accès à la contraception et de la prévention des IST.



PERMIS DE CONDUIRE B

Utilisable dans les 24 mois qui suivent le chargement de l'avantage sur le PASS'Région jeunes.

CET AVANTAGE S'ADRESSE :

- > **Aux jeunes qui réalisent une mission d'engagement volontaire :**
 - 200€** pour les jeunes qui auront réalisé une mission d'engagement volontaire de 35h,
 - 500€** pour les jeunes qui auront réalisé une mission d'engagement volontaire de 80h.

Découvrez les missions disponibles en te connectant à ton espace bénéficiaire sur l'appli mobile PASS'Région jeunes ou en ligne.

- > **Aux brevetés Jeunes Sapeurs-Pompiers**, le montant de l'avantage est de **500€**.
» Pour en bénéficier, je me rapproche de mon SDIS ou de mon UDSP.
- > **Aux Sapeurs-Pompiers volontaires**, le montant de l'avantage est de **200€**.
» Pour en bénéficier, je me rapproche de mon SDIS ou de mon UDSP.
- > **Aux Cadets de la Gendarmerie**, le montant de l'avantage est de **500€**.
» Pour en bénéficier, je me rapproche de mon association de Cadets de la Gendarmerie Nationale.
- > **Aux jeunes arbitres bénévoles dans un club** (ligues suivantes : foot, rugby, basket, hand ou volley), le montant de l'aide est de **150€**.
» Pour en bénéficier, je me rapproche de mon club, de mon district ou de la ligue régionale.

L'ensemble de ces aides peuvent être majorées de 50% pour les jeunes en situation de handicap (voir informations en page 20).

DOUBLEMENT DE L'AVANTAGE SPORT

JEUNES FILLES PRATIQUANT UN SPORT DE SELF-DÉFENSE

FÉDÉRATIONS ÉLIGIBLES :

- Aïkido, aikidobudo et affinitaires
- Aïkido et budo
- Arts énergétiques et martiaux chinois
- Arts martiaux traditionnels japonais
- Boxe anglaise
- Judo, jujitsu
- Kendo et disciplines associées
- Karaté et disciplines associées
- Kick boxing, muay thaï et disciplines associées
- Lutte
- Savate, boxe française et disciplines associées
- Taekwondo et disciplines associées
- Et toutes les fédérations sportives agréées par le ministère en charge des sports dont les clubs proposent une activité de formation au self défense pour les filles.

Le club débitera 60 € au moment de la transaction et répercutera cette réduction sur le prix de la licence. Le doublement des 30 € s'applique automatiquement au moment de la transaction faite par le club.

» **Si les jeunes filles sont atteintes d'un handicap, les 60 € peuvent être doublés sur demande auprès de la Région.**

Pour demander le doublement, suivre la procédure ci-contre.

JEUNES SE VOYANT PRESCRIRE UNE ACTIVITÉ PHYSIQUE ADAPTÉE* ET JEUNES EN SITUATION DE HANDICAP

Le doublement est réservé aux jeunes justifiant d'un handicap et aux jeunes en affection longue durée.

POUR EN BÉNÉFICIER :

- **Je me connecte à mon compte / mes informations / ma situation** et je télécharge mon justificatif attestant de ma situation de handicap ou d'affection longue durée :
- **Je joins une copie de l'un de ces justificatifs attestant de ma situation de handicap :**
 - Notification de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)
 - Carte d'Invalidité
 - Attestation d'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH).
 - Attestation d'Affection de Longue Durée.

DOUBLEMENT DE L'AVANTAGE MANUELS SCOLAIRES

JEUNES EN SITUATION DE HANDICAP

Si je bénéficie d'un crédit sur mon PASS'Région jeunes pour l'achat de mes manuels scolaires, je peux déposer une demande de doublement de mon crédit auprès de la Région, selon la procédure suivante :

POUR EN BÉNÉFICIER :

- **Je me connecte à mon compte / mes informations / ma situation** et je télécharge mon justificatif attestant de ma situation de handicap ou d'affection longue durée :
- **Je joins une copie de l'un de ces justificatifs attestant de ma situation de handicap :**
 - Notification de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)
 - Carte d'Invalidité
 - Attestation d'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH).
 - Attestation d'Affection de Longue Durée.

Le doublement de l'avantage manuels scolaires peut servir à l'achat d'un deuxième jeu de livres ou de supports éducatifs adaptés.

Si mes manuels scolaires m'ont été fournis gratuitement dans mon établissement, je peux demander un deuxième jeu de manuels.

➤ **Je m'adresse directement à mon établissement.**

MAJORATION DE 50% DE L'AIDE AU PERMIS DE CONDUIRE B

JEUNES EN SITUATION DE HANDICAP

L'aide au permis de conduire B peut être majorée de 50 % pour les jeunes en situation de handicap.

POUR EN BÉNÉFICIER :

- **Je me connecte à mon compte / mes informations / ma situation** et je télécharge mon justificatif attestant de ma situation de handicap :
- **Je joins une copie de l'un des justificatifs attestant de ma situation de handicap :**
 - Notification de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)
 - Carte d'Invalidité
 - Attestation d'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH).
 - Attestation d'Affection de Longue Durée.



MANUELS SCOLAIRES MODE D'EMPLOI

JE SUIS...

LYCÉEN EN FORMATION DE NIVEAU
BAC MAXIMUM
ET MON ÉTABLISSEMENT EST UN
LYCÉE GÉNÉRAL,
OU **TECHNOLOGIQUE**
public ou privé sous contrat, une MFR.

**En enseignement général
ou technologique**
(hors première et terminale technologiques STMG)

Où utiliser mes avantages ?

> auvergnerhonealpes.fr/passregionjeunes

> Sur l'appli PASS' Région jeunes



LES ÉTAPES À SUIVRE POUR RÉCUPÉRER GRATUITEMENT MES MANUELS SCOLAIRES DANS MON ÉTABLISSEMENT

EN SECONDE



Je commande mon PASS' Région jeunes sur l'appli mobile ou en ligne dès le 03 juin 2026.

> À l'issue de ma commande, je dois activer mon compte en cliquant sur le lien d'activation contenu dans le mail que j'ai reçu.



Mon lycée m'informe de la date de la remise des manuels.



Sur présentation de mon PASS'
je récupère mes manuels dans mon lycée le jour prévu.

C'EST GRATUIT !

PREMIÈRE & TERMINALE



J'ai déjà un PASS' Région jeunes :
mon établissement se charge de renouveler les avantages.



Mon lycée m'informe de la date de la remise des manuels.



Sur présentation de mon PASS'
je récupère mes manuels dans mon lycée le jour prévu.

C'EST GRATUIT !



MANUELS SCOLAIRES MODE D'EMPLOI

JE SUIS...

LYCÉEN EN FORMATION DE NIVEAU
BAC MAXIMUM¹
ET MON ÉTABLISSEMENT EST UN
**LYCÉE GÉNÉRAL,
TECHNOLOGIQUE
OU PROFESSIONNEL**
public ou privé sous contrat, une MFR ou une école de production.

En enseignement
professionnel,
en 1^{re} et terminale
technologique STMG

¹CAP, Bac professionnel (y compris agricoles), CPJEPS, BPJEPS,
3^e prépa-métiers, 3^e ou 4^e agricoles... - Hors apprentis.

Où utiliser mes avantages ?

> auvergnerhonealpes.fr/passregionjeunes

> Sur l'appli PASS' Région jeunes



LES ÉTAPES À SUIVRE POUR RÉCUPÉRER GRATUITEMENT MES MANUELS SCOLAIRES DANS MON ÉTABLISSEMENT ET UTILISER MON CRÉDIT DE 50 €

SECONDE VOIE PROFESSIONNELLE



Je commande mon PASS' Région jeunes sur l'appli
mobile ou en ligne dès le 03 juin 2026.

> À l'issue de ma commande, je dois activer mon compte en cliquant
sur le lien d'activation contenu dans le mail que j'ai reçu.

PREMIÈRE & TERMINALE VOIE PROFESSIONNELLE & PREMIÈRE STMG



J'ai déjà un PASS' Région jeunes : mon établissement
se charge de renouveler les avantages.

JE RÉCUPÈRE MES MANUELS



**1. Mon lycée m'informe de la date de la remise
des manuels.**

2. Sur présentation de mon PASS',
je récupère mes manuels dans mon lycée le jour prévu.

C'EST GRATUIT !

**3. J'utilise l'avantage « manuels scolaires
complémentaires » de 50 €
pour l'achat de consommables :**
cahiers détachables, cahiers d'activités et livrets
pédagogiques non réutilisables.

Où ?

**Dans une librairie partenaire sur présentation
de mon PASS' Région jeunes.**

Je dois saisir le code d'utilisation de ma carte pour sécuriser la transaction.



MANUELS SCOLAIRES MODE D'EMPLOI

AUTRES PUBLICS

Bénéficiaire d'un crédit sur leur PASS'Région jeunes :

- > jeunes en formation infra-BAC ou BAC dans un établissement de formations sanitaires et sociales agréé par la Région (*hors statut salarié et statut apprenti*)
- > jeunes en 1^{re} année d'une formation de niveau CAP ou BAC en IEM
- > jeunes en 2^e année ou terminale d'une formation de niveau CAP ou BAC en IEM
- > jeunes inscrits au CNED en formation générale, technologique ou professionnelle de niveau BAC maximum (*inscription en cours réglementés*)

Où utiliser mes avantages ?

> auvergnerhonealpes.fr/passregionjeunes

> Sur l'appli PASS'Région jeunes



LES ÉTAPES À SUIVRE POUR ACQUÉRIR MES MANUELS SCOLAIRES



Je commande mon PASS'Région jeunes sur l'appli mobile ou en ligne dès le 03 juin 2026.

- > À l'issue de ma commande, je dois activer mon compte en cliquant sur le lien d'activation contenu dans le mail que j'ai reçu.



J'ai déjà un PASS'Région jeunes : mon établissement se charge de renouveler les avantages.

JE RÉCUPÈRE MES MANUELS



1. J'achète mes manuels scolaires avec mon crédit chargé sur ma carte.

2. Où ?

Dans une librairie partenaire sur présentation de mon PASS'Région jeunes.

Je dois saisir le code d'utilisation de ma carte pour sécuriser la transaction.



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



auvergnerhonealpes.fr